



Force Ouvrière



Union départementale des syndicats du Cantal

8, Place de la Paix – 15000 Aurillac

Tél : 04.71.48.41.19

E-mail : udfo15@wanadoo.fr - <http://15.force-ouvriere.org/>

DÉCLARATION DU BUREAU DE L'UNION DÉPARTEMENTALE DU CANTAL

« Dérapage » inacceptable du gouvernement !

Pass-sanitaire, obligation vaccinale des soignants, réforme des retraites et réforme de l'assurance chômage...

Tout cela constitue une offensive brutale et frontale qui doit être stoppée !

Force Ouvrière en appelle à l'unité dans la mobilisation contre le plan Macron dans son ensemble et refuse la division orchestrée cyniquement par le gouvernement entre « vaccinés » et « non vaccinés ».

Il n'est pas acceptable d'entendre dire sournoisement par le gouvernement que les travailleurs quels qu'ils soient, de première ligne ou pas, soient maintenant considérés comme des vecteurs de la COVID 19 .

En ce qui concerne les soignants, savez-vous que, selon le site officiel, « *santé publique France* », **91,7 % des hospitaliers étaient déjà vaccinés** au mois de mai ?

Ce chiffre suffit à démontrer le caractère ouvertement provocateur des menaces du gouvernement contre les soignants.

Le gouvernement invente en fait un nouveau motif de licenciement : « **le licenciement pour motif sanitaire** » pour préparer de nouvelles vagues de suppressions de postes et donc de fermetures de services alors que la pandémie a mis à jour le besoin criant de lits et de personnels dans tous les services et en particulier en réanimation.

D'ores et déjà, nos camarades de la santé, du social, du médicosocial nous alertent sur les vagues de démissions et de reconversions professionnelles dues à ces nouvelles menaces auxquelles s'ajoutent des conditions de travail rendues insupportables par le manque d'effectifs et l'absence de considération des gouvernements successifs.

Par ailleurs, ces travailleurs, encore une fois confrontés à une obligation de vaccination, pourront-ils bénéficier d'une garantie de reconnaissance en maladie professionnelle, liée aux éventuels effets secondaires du vaccin ? (**Reconnaissance exclue lors de l'obligation de vaccination contre l'hépatite B**)

Le « pass-sanitaire » c'est d'abord un « pass-licenciement » !

Elisabeth Borne, ministre du travail, a annoncé mardi 20 juillet une nouvelle modification du code du travail autorisant les patrons à « licencier pour motif sanitaire » au mépris de la médecine du travail, du secret du dossier médical.

Comme avec la loi Macron et ses « accord de compétitivité », ces licenciements ne sont pas contestables devant les prud'hommes car ils sont garantis par l'Etat et justifiés par la loi.

La défiance contre la vaccination, c'est d'abord un problème de défiance contre les pouvoirs publics :

Quand il fallait les masques, il n'y en avait pas. Ceux qui donnent des leçons aujourd'hui ont déclaré que le masque était dangereux pour la santé !

1

Quand il aurait fallu des tests, il n'y en avait pas. Ceux qui menacent de sanction les travailleurs ont osé dire que cela ne servait à rien.

Quand il aurait fallu lever les brevets et fabriquer en masse le vaccin, organiser une campagne à grande échelle, on nous a expliqué comment nous passer de vaccins.

Pour Force Ouvrière, l'État doit prendre ses responsabilités pour mettre en œuvre les mesures nécessaires à une protection de la santé et pour assurer la vaccination pour tous ceux qui le souhaitent.

Macron est intervenu une nouvelle fois le 12 juillet pour annoncer les orientations à venir du gouvernement sur les questions sanitaires, mais aussi sur les réformes à engager. **(Retraites et assurance chômage).**

Sans grande surprise, notre modèle social est au centre des préoccupations du gouvernement **Macron**, et ce n'est pas une bonne nouvelle.

Depuis le début, la pandémie a été le prétexte à des remises en cause des droits des salariés, mais aussi des libertés démocratiques et de la répression tous azimuts sous couvert d'Etat d'urgence pseudo-sanitaire.

Le droit de manifestation, le droit de réunion ont a été remis en cause et aujourd'hui le **contrôle généralisé de la population** devrait être **instauré** !

Le Pass pseudo sanitaire n'est rien d'autre qu'une opération de division, de déréglementation et une atteinte à nos libertés démocratiques. **Doit-on accepter de vivre dans des parcs grillagés pour lesquels l'accès est validé par le contrôle d'un QR-CODE ?**

2

L'UNION DÉPARTEMENTALE FORCE OUVRIERE DU CANTAL EXIGE :

- **Retrait de l'obligation vaccinale et du « Pass licenciement » qui en découle !**
- **Retrait des plans de restructuration dans les hôpitaux**
- **Réouverture des lits et services fermés depuis 15 ans**
- **Sécur de la santé applicable à tous les travailleurs du Social et Médico-social**
- **Retrait de la contre-réforme des retraites !**
- **Retrait de la contre-réforme de l'assurance chômage !**
- **Un vrai travail et un vrai salaire pour tous !**
- **Retrait des nouvelles mesures annoncées de destruction du code du travail !**

SUR CES BASES NOUS MOBILISERONS !

L'Union Départementale du CANTAL appelle à multiplier les assemblées générales dans toutes les entreprises, à élaborer les cahiers de revendications.

Les manifestations conséquentes qui se succèdent en FRANCE depuis le 14 juillet contre le projet de Pass sanitaire sont spontanées, inédites. Elles ne sont pas sans rappeler le mouvement des gilets jaunes ou les mobilisations pour les libertés.

Elles puisent aussi leur force dans la puissance des grèves et manifestations pour le retrait de la réforme des retraites.

Les confédérations syndicales ont annoncé qu'elles se rencontreraient à nouveau le 30 août pour décider des actions à mener.

**La grève est à l'ordre du jour,
dans l'unité d'action, pour la satisfaction de nos revendications
pour défendre les droits des TRAVAILLEURS et la DÉMOCRATIE**